

DECOUVERTE DES METIERS

Voile Animation Nautisme

Lieu : Nice

Mise à jour Juillet 2025

La formation

Cette action permet aux participants de découvrir l'environnement professionnel des activités de la mer, avec notamment la découverte des métiers du nautisme, de la voile sportive, et de l'animation socio-culturelle en milieu marin.

Cette formation permet de renforcer votre projet professionnel et d'acquérir une expérience sur le terrain.

Objectifs et contenus de formation

Objectifs :

- découvrir les métiers de la Voile, de l'Animation et du Nautisme,
- acquérir les savoirs et les aptitudes préparatoires à la qualification dans le secteur des métiers de la mer,
- élaborer ou consolider son projet professionnel dans la filière maritime,

Contenus :

- 1- Découverte de l'environnement professionnel ;
 - Connaître son territoire, les acteurs, les différentes filières,
 - Saisir les spécificités du secteur d'activité de la mer,
 - Connaître et situer les métiers accessibles (animateur, matelot, marin, moniteur de voile,...),
- 2- Connaissance du territoire et des opportunités de formation et d'emploi ;
 - Identifier les entreprises (entreprises marine marchande, collectivités, association, clubs sportifs, bases nautiques...),
 - Rencontre de professionnels et visites d'entreprises du secteur,
- 3- Préparation à l'immersion
 - Connaissance de soi relation aux autres,
 - Formation PSC1,
 - Permis côtier,
 - Citoyenneté et valeurs de la République,
 - Identifier ses points forts et ceux à améliorer,
 - Définition du projet professionnel et de formation,



Calendrier de la formation

- > Dates : du 13/04/2026 au 10/06/2026
- > Formation en alternance à temps plein en continu durant 3 mois.
- > Durée totale de la formation : 280 heures sur 3 mois. Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
- > Enseignement théorique : 280 heures soit 35 heures par semaine, avec une alternance entre temps théorique et temps d'immersion professionnelle
- > Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.



Conditions d'admission

- > Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
- > Participer aux étapes d'admission ; un entretien de motivation.
- > Date des étapes d'admission : le 25/03/2026.
- > Individualisation des parcours de formation : en fonction des équivalences ou allègements / renforcements déterminés lors du module de positionnement



Retrait des dossiers de candidature

- > Retrait des dossiers : à partir de juillet 2025
- > Clôture des inscriptions : 23/03/2026 (Si vous êtes hors délai, n'hésitez pas à contacter notre service pour examiner les possibilités).
- > informations collectives : les 14/01/2026, 28/01/2026, 04/02/2026, 18/02/2026, 04/03/2026, 18/03/2026 à 14h00 en présentiel à l'UFCV Nice.

Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Être âgé de 16 ans minimum
- > La maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée
- > Savoir nager : justifier de l'attestation 100M nage libre,
- > Satisfaire aux épreuves d'admission

handicap mental, psychique & troubles dys

- > Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référente handicap (isabelle.rodrique@ufcv.fr) est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Organisme de formation UFCV

Délégation Régionale PACA
2A rue du Monastère – 13004 Marseille
Tél. 04 83 76 09 82

formationpro-paca@ufcv.fr

- > N° déclaration d'activité :
11750896975

(cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat)

- > Association loi 1901, reconnue d'utilité
publique
- > Siret : 775685621 01442

Lieu de formation

UFCV 18 rue Catherine Ségurane –
06300 NICE
Siret : 775 685 621 00 812

- > Conditions d'accueil : pour tout ce qui
concerne les possibilités de
restauration, d'hébergement, etc.,
nous consulter

Coûts

Nous consulter. Tarif net, exonéré de
TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du
Code général des impôts.

(Les demandeurs d'emploi peuvent
bénéficier, sous conditions, d'une prise en
charge totale par la Région Sud).

Les conditions générales de vente
applicables au jour de la commande
sont consultables sur le site [formation-
professionnelle.ufcv.fr](http://formation-professionnelle.ufcv.fr)

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié,
basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez :**

- > Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- > Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles,
projets de groupe...).
- > Des visites de terrain pour découvrir le monde professionnel où vous serez
susceptibles d'exercer (Centres Sociaux, Clubs de Jeunes, Accueils de loisirs, Ehpad
...)
- > Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- > d'un **équipement adapté** (salles avec vidéoprojecteurs, matériel sportif, ressources
documentaires...)
- > d'un **fonds documentaire** composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la
formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du
stagiaire ;
- > d'une **connexion Wi-Fi** et un **portail stagiaire** permettant d'accéder au planning de
la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui
synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les
stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences
de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à
distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel des compétences attendues en fin de
formation.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou
renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation.

Pendant la formation :

- Suivi du plan de formation avec les structures d'immersion.
- Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).
- Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.
- Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.

Engagement qualité des formations

> **Certification Qualiopi** n°2411_CN_04819_V2 pour les catégories d'actions
concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et
validation des acquis de l'expérience (VAE)

> **Référencement Datadock**

> **Charte RGPD**-Politique de confidentialité consultable sur le site [formation-
professionnelle.ufcv.fr](http://formation-professionnelle.ufcv.fr)

🔍 Références de la formation

- > Cours par correspondance : non
- > Utilisation du multimédia : oui
- > Formation ouverte à distance : partielle
- > Niveau visé : /
- > Codes métiers : NSF 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs, NSF 335t : Animation touristique et culturelle
- > Formacodes : 44067 : Animation socioculturelle ; 15436 : Education sportive, 15493 : Voile
- > ROME : G1202, G1203, G1204, K1206
- > Code Certif Info : /
- > N° fiche RNCP : /
- > Code CPF : /

🗣️ Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

> L'action de formation est encadrée par un **formateur référent** et le **responsable des formations**. Tous deux disposent d'un **niveau de formation supérieur** (4 voire 5). De plus, les formateurs ont une forte **expérience** dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une **pratique** de la formation d'adultes avérée.

> Des **intervenants extérieurs qualifiés** et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Calendrier de la formation

Jour	C/E	Bloc	Jour	C/E	Bloc	Jour	C/E	Bloc
1-avr.			1-mai			1-juin	C	
2-avr.			2-mai			2-juin	C	
3-avr.			3-mai			3-juin	E	
4-avr.			4-mai	C		4-juin	E	
5-avr.			5-mai	C		5-juin	E	
6-avr.			6-mai	E		6-juin		
7-avr.			7-mai	E		7-juin		
8-avr.			8-mai			8-juin	C	
9-avr.			9-mai			9-juin	C	
10-avr.			10-mai			10-juin	C	
11-avr.			11-mai	C		11-juin		
12-avr.			12-mai	C		12-juin		
13-avr.	C		13-mai	E		13-juin		
14-avr.	C		14-mai	E		14-juin		
15-avr.	C		15-mai	E		15-juin		
16-avr.	C		16-mai			16-juin		
17-avr.	C		17-mai			17-juin		
18-avr.			18-mai	C		18-juin		
19-avr.			19-mai	C		19-juin		
20-avr.	E		20-mai	E		20-juin		
21-avr.	E		21-mai	E		21-juin		
22-avr.	E		22-mai	E		22-juin		
23-avr.	E		23-mai			23-juin		
24-avr.	E		24-mai			24-juin		
25-avr.			25-mai			25-juin		
26-avr.			26-mai	C		26-juin		
27-avr.	C		27-mai	E		27-juin		
28-avr.	C		28-mai	E		28-juin		
29-avr.	E		29-mai	E		29-juin		
30-avr.	E		30-mai			30-juin		
			31-mai					

C = Centre, C3 = Centre demi-journée, E = Entreprise, IF = interruption de formatio

Réservé à l'UFCV
Dossier à retourner complet à l'UFCV avec les pièces à fournir avant le :

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

Photo
 d'identité
 récente

Notes à destination du candidat :

- Les cases avec entourage jaune sont renseignées au préalable par le centre de formation. Merci de ne pas les modifier.
- Une fois que tout est complété, apposez votre signature et le document n'est plus modifiable..



(Sélectionnez le diplôme dans la liste ou saisissez-le s'il n'y figure pas)

Lieu :

Réservé à l'UFCV



IDENTITE

* Madame * Monsieur * Je me définis comme :

** NOM de naissance		** Prénom	
** NOM marital			
** Adresse			
Code postal		** Ville	
Téléphone mobile		Téléphone fixe	
Adresse mail (obligatoire)			
Date de naissance		Lieu + n° de département	
Nationalité			
NOM et n° de téléphone mobile de la personne à contacter en cas d'urgence			

N° de sécurité sociale * (obligation d'être immatriculé à son nom propre)

**A remplir si vous êtes demandeur d'emploi et bénéficiez d'un financement Région. Ces informations nous sont demandées par le financeur pour établir votre dossier.*



SITUATION(S) PARTICULIERE(S)

(Cochez les rubriques correspondant à votre situation)

- * Vous êtes **demandeur d'emploi** (inscrivez votre numéro d'identifiant et la date de votre dernière) :
Inscription à France Travail. n° : date :
- * Vous avez **moins de 26 ans** et vous êtes suivi.e par la mission locale de :
- * Vous êtes **bénéficiaire du RSA** et vous êtes suivi.e par :
- * Vous détenez la **reconnaissance de travailleur handicapé** (joindre l'avis médical à suivre la formation en alternance)
Ou êtes vous en cours de demande ? Oui * Non

AUTORISATIONS



INFORMATIQUE ET LIBERTÉS : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique sur le fondement de l'article 6.1. du Règlement (UE) 2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour lesquelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L. 6313-1 du Code du travail, elles sont nécessaires pour, par exemple, (liste non exhaustive) : l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de vous opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable auprès du DPO / Direction de la communication, 140 avenue Jean Lolive Bâtiment C3-Lavoisier 93500 Pantin et/ou communication@ufcv.fr

Notre politique en matière de confidentialité est décrite dans la rubrique "Politique de confidentialité" sur notre site formation- professionnelle.ufcv.fr

J'autorise l'UFCV à utiliser mes NOMS, adresse, numéros de téléphone et courriel à d'autres fins que celui de la gestion administrative de mon dossier. * Oui * Non



DROIT A L'IMAGE : J'autorise l'UFCV à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans les supports d'information et de promotion des activités de l'UFCV : catalogues, journal d'information, brochures, affiches, Cd-Rom, sites officiels UFCV et toute autre publication que l'UFCV estimera utile à sa communication. * Oui * Non



ENGAGEMENT

« Je certifie exacts et complets les renseignements me concernant. »

Fait à, le

« Lu et approuvé »



Signature (**Attention ! une fois votre signature apposée, le document n'est plus modifiable**)

L'acceptation du présent vaut acceptation par le stagiaire :

- des Conditions générales de vente de L'UFCV pour son activité de formation professionnelle
- de la Charte des usages numériques à destination des bénéficiaires des actions de L'UFCV.

(Documents consultables et téléchargeables depuis notre site : formation-professionnelle.ufcv.fr)

DETAIL DES PIECES à joindre au dossier

* Cochez les pièces que vous joignez au dossier dans la colonne de gauche

		Cadre réservé à l'UFCV
*	Le présent dossier de candidature	<input type="radio"/>
*	Une copie recto-verso de votre pièce d'identité	<input type="radio"/>
*	Contrat de formation permis bateau côtier (formulaire ci-joint)	<input type="radio"/>
*	Une lettre exposant vos motivations pour suivre cette formation avec un curriculum-vitae détaillé avec vos activités professionnelles et/ou bénévoles	<input type="radio"/>
*	Pour les personnes de moins de 25 ans et de nationalité française, l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté	<input type="radio"/>
*		<input type="radio"/>

RAPPEL : La collecte des données répond à l'obligation légale ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle. Elles sont nécessaires, par exemple, pour l'administration de votre dossier auprès du preneur en charge de votre formation, d'un certificateur.

Renseignements et démarches (partie réservée à l'UFCV)

Dossier complet à retourner par courrier à :

Réservé à l'UFCV

Ou par e-mail :

Réservé à l'UFCV

Important : veuillez noter que les convocations et les résultats aux tests d'entrée ne sont envoyés que par e-mail.

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

(Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007, Arrêté du 28 septembre 2007)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de l'examen.
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos.**

Réservé au médecin consultant

Je soussigné(e), docteur en médecine,

Certifie avoir examiné ce jour

NOM :

Prénom :

Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait

ne satisfait pas

satisfait sous réserve(s)*

*Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous
seront reportées sur le titre de conduite

aux conditions d'aptitude physique requises
par les textes en vigueur.

1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
2. Port d'une prothèse auditive.
3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne

Fait à :

Le :

Signature et cachet du médecin consultant :

Réservé au candidat

M. Mme Mlle

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Adresse :

- déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.

- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer

CERTIFICAT MEDICAL

(Extrait de l'annexe VI de l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner)

Conditions d'aptitude physique pour les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Les conditions d'aptitude physique requises pour pouvoir se présenter à l'examen pour le permis sont les suivantes :

1 - Acuité visuelle minimale sans correction ou avec correction : 6/10 d'un oeil et 4/10 de l'autre ou 5/10 de chaque oeil.

Verres correcteurs admis, sous réserve :

- de verres organiques ;
- d'un système d'attache de lunettes ;
- d'une deuxième paire de lunettes de rechange à bord

Lentilles pré-cornéennes admises sous réserve :

- de port de verres protecteurs neutres par dessus les lentilles, pour engins découverts ;
- d'une paire de verres correcteurs de rechange à bord.

Les borgnes et amblyopes unilatéraux peuvent être autorisés à conduire les navires de plaisance, sous réserve d'un minimum d'acuité visuelle de l'oeil sain de 8 / 10 sans ou avec correction. Les sujets présentant cette acuité visuelle sans correction devront porter des verres protecteurs neutres sur les engins découverts.

Pour les borgnes, le permis ne pourra être délivré qu'un an après la perte de l'oeil

2 - Champ visuel périphérique : normal.

Pour les borgnes et les amblyopes, contrôle à l'appareil de Goldmann obligatoire.

3 - Sens Chromatique : satisfaisant.

Les sujets faisant des erreurs au test d'Ishihara devront obligatoirement subir un examen à la lanterne de Beyne.

4 - Acuité auditive minimale :

- voix chuchotée perçue à 0,50 mètre de chaque oreille ;
- voix haute à 5 mètres de chaque oreille ;
- prothèse auditive tolérée.

5 - 1 - Membres supérieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Les fonctions de préhension des membres supérieurs nécessaires au pilotage du bateau doivent être satisfaisantes.

En cas d'infirmité ou d'amputation de l'un des membres supérieurs, le candidat pourra néanmoins être déclaré apte s'il est porteur d'une prothèse fonctionnellement satisfaisante et si des modifications adéquates ont été apportées au système de commande du moteur et de la barre.

6 - 1 - Membres inférieurs (exigences pour se présenter au permis) :

Intégrité fonctionnelle des deux membres inférieurs ou intégrité de l'un des membres et appareillage mécanique satisfaisant de l'autre.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, le candidat sera néanmoins autorisé à se présenter à l'examen au permis; en cas de succès, il ne pourra embarquer seul et devra être accompagné d'une tierce personne âgée d'au moins 16 ans, présentant les conditions d'aptitude physique sans restriction. Il n'est pas nécessaire que cette tierce personne soit elle-même titulaire du permis de conduire.

7 - Etat neuropsychiatrique et cardio-vasculaire : satisfaisant.

8 - D'une manière générale, toute affection faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance entraînera l'inaptitude.

Toutefois, les affections parfaitement bien contrôlées par le traitement, en particulier le diabète et la comitialité, pourront être tolérées. Elle feront l'objet d'un examen approfondi avant la délivrance du certificat.

9 - En cas de difficulté ou de contestation d'ordre médical, le médecin des gens de mer statue en dernier ressort, après avoir procédé ou fait procéder, aux frais du candidat, à tous les examens qu'il juge nécessaires.



CONTRAT DE FORMATION

En application des articles 4 et 5 - titre II – de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle et de l'article L.920-4 et R.921-4 du code du travail

ENTRE : MARE NICEA, Bateau Ecole : N° de Siret : 422 935312 00013 - N° d'agrément : 006009
17 bd Carnot 06300 Nice, tel. 04 93 26 11 42 - Portable 06 68 55 33 11 - @mail: marenicea06300@gmail.com

Représentée par : Mme Chiche Joyce d'une part, ET

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ À : _____ Pays : _____
Demeurant : _____
Téléphone : _____ Email : _____ Le candidat, d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

MARE NICEA organise la formation : (en application de l'Article 25 du décret 2007-1167 du 2 août 2007 et de l'arrêté ministériel du 28/09/200, relatif au contrat de formation en vue de l'obtention d'un permis de conduire un bateau de plaisance à moteur)

Permis Côtier : 350 € + Timbres Fiscaux : 78 €

Formation: Elle comprend *une formation théorique* et *une formation pratique* de 4 heures dont 2 heures minimum embarquées, **sur le bateau MAZEL TOV**, Ponton C 37, de 6,50m équipé d'un moteur 150 CV.

Le candidat devra, en premier lieu, se soumettre à

une épreuve théorique (Organisé par Code'nGO, contact: 06 13 06 76 73 en contrepartie de 30€ en chèque ou espèces)
puis **une épreuve de connaissance pratique** validée par le formateur, comprenant 5 thèmes regroupant 18 objectifs.
(Voir livret de certification)

Et enfin, nous ramener votre livret du candidat et de certification afin que nous puissions valider l'établissement du permis que vous puissiez le recevoir chez vous.

Pour la navigation: Il est impératif de venir muni de votre livret du candidat pour le cours de navigation. Tout rendez-vous pris ne pourra être remplacé. En cas d'absence ou de retard non prévenu, le cours sera considéré comme dû et vous devrez payer un supplément de 50€ pour suivre un autre cours.

Formateur: MARE NICEA atteste que le(s) formateur(s) sont bien agréé(s)

Organisation Administrative: un Livret sera remis à l'élève qui aura l'obligation de l'avoir en théorie, en navigation et le jour de l'examen. Ce Livret est composé d'un Livret du Candidat et d'un Livret de Certification.

Le Livret du Candidat sera validé par l'administration et vaudra Attestation provisoire de navigation, dès que Le Livret de Certification sera validé pour la partie « pratique » par le formateur et MARE NICEA, dans l'attente de recevoir son permis définitif.

Inscription valable 6 mois non remboursable, au-delà, si votre inscription ne dépasse pas 1 an, et si vous souhaitez finir votre formation, un supplément de 100€ et un certificat médical vous seront demandé

Le candidat certifie par la présente, d'avoir pris connaissance et lecture du programme de formation ci-joint

Signature avec mention « lu et approuvé » Fait à Nice le:

Partie **réserve au centre de formation, ne rien inscrire ici merci.**

Date du dépôt : _____ Montant : _____

Paiement effectué : En espèces : Par chèque n° Banque :

Signature du responsable :



LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

I. Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

1/ S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'[article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles \(CASF\)](#) :

“Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agréé au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :

- *Des atteintes à la personne;*
- *Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne;*
- *De la mise en danger de la personne;*
- *Des atteintes aux libertés de la personne;*
- *Des atteintes à la dignité de la personne”.*

2/ S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice ([article L.227-10 du CASF](#)).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à **l'obligation de déclaration** quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SDJES) de leur lieu principal d'activité [article R. 212-87 du code du sport](#) par la voie électronique via <https://portail-educateurs-etablissements.sports.gouv.fr> ou <https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées [à l'article A. 212-176 du code du sport](#). Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné [à l'article L. 212-9 du code du sport](#), en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

III. La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. **La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation** (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,

NOM, prénom :

Fait à Le

Signature :

Le représentant légal

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....
.....

L'organisme de formation

Délégation :

.....

Adresse :

.....
.....

AUTORISATION DE FORMATION POUR STAGIAIRE MINEUR

Je soussigné(e), représentant légal
de, né(e) le, disposant du
plein exercice de l'autorité parentale sur ce mineur, autorise l'UFCV à l'accueillir comme
stagiaire de la **formation suivante** :

Intitulé :

Dates de la formation : du au

Lieu de formation :

Fait à, le

Signature représentant légal